

Concours général agricole 2026 : une nouvelle édition sous le signe de l'excellence française



Concours général agricole 2026 : une nouvelle édition sous le signe de l'excellence française

Fort du succès de l'édition 2025, le Concours Général Agricole repart sur les routes de l'excellence française, avec une nouvelle saison placée sous le signe de l'innovation, des terroirs et des talents.

Coup d'envoi des inscriptions le mercredi 5 novembre 2025 !

Les producteurs au coeur de l'édition 2026

Chaque année, des milliers de producteurs, vignerons, artisans et éleveurs participent au Concours Général Agricole pour faire reconnaître la qualité et l'authenticité de leur production. Décrocher une médaille représente bien plus qu'une distinction : c'est la reconnaissance d'un savoir-faire unique, d'un ancrage territorial fort et d'un engagement quotidien pour la qualité.

Une reconnaissance d'excellence qui s'exprime via :

- La valorisation du travail et du terroir auprès du grand public et des acheteurs ;
- Un label d'excellence reconnu depuis plus de 150 ans ;
- Un retour d'expertise du jury, composé de professionnels et de consommateurs avertis ;
- Une visibilité nationale accrue, dans la presse, sur les salons et dans les circuits de distributions.

Le concours des terroirs français

Le Concours Général Agricole demeure le seul concours détenu par l'État français, organisé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Véritable vitrine du savoir-faire français, il rassemble plus de 21 familles de produits : vins, fromages, charcuteries, produits laitiers, miels, bières, confitures, huiles, épices, choucroutes, et bien d'autres spécialités qui illustrent la richesse agricole et gastronomique de nos terroirs.

Nouveauté 2026 : le Concours Boulangerie – Pain de campagne fait désormais son entrée, venant célébrer le savoir-faire artisanal des boulangers et la qualité des pains emblématiques de nos régions.

Modalités d'inscription

Tous les produits doivent provenir de l'agriculture française et répondre à des critères stricts de traçabilité et de qualité.

Les inscriptions ouvriront le mercredi 5 novembre 2025 directement sur le site <https://www.concours-general-agricole.fr/candidat/>

Produits :

1. Création ou mise à jour du compte producteur ;
2. Sélection du concours concerné (produits laitiers, bières, charcuteries, miels, etc.) ;
3. Saisie des informations relatives aux produits engagés ;
4. Validation d'inscription reçue par e-mail ;
5. Prélèvement et mise sous scellés des échantillons par la Chambre d'Agriculture.

Vins

1. Création ou mise à jour du compte producteur ;
2. Transmission à la Chambre d'Agriculture du récapitulatif d'inscription, de la déclaration de revendication, des bulletins d'analyse certifiés COFRAC et du règlement du droit d'inscription.

